

noncer un discours sans en appeler à la mémoire de Cartier et de Macdonald, a-t-il oublié la promesse de sir Georges-Etienne Cartier, l'un des pères de la Confédération? Lorsqu'on reprochait à sir Georges-Etienne Cartier de limiter le nombre des députés à 65 dans la province de Québec, n'est-il pas vrai qu'il a répondu que nous pourrions faire triompher les justes revendications des Canadiens français dans la province de Québec par la formation d'un bloc solide? Il n'a pas voulu dire que c'était un bloc solide libéral ou conservateur, il a dit tout simplement: "Lorsque vos intérêts seront menacés, vous, Canadiens français, n'aurez pas besoin de craindre la majorité anglaise du pays, vous n'aurez qu'à former un bloc solide autour de votre drapeau national et de votre idéal et il n'y a pas un parti qui pourra gagner ou tenir ses positions à Ottawa, s'il n'a pas avec lui la province de Québec." N'est-il pas vrai que l'avenir lui a donné raison? N'est-il pas vrai que le parti conservateur n'a réussi temporairement à prendre le pouvoir, en 1911 et en 1930, que grâce à la province de Québec? Sans la province de Québec, sans l'erreur commise en 1911 par cette province, lorsqu'elle a voté contre la réciprocité,—que le premier ministre souhaite maintenant,—sans cette erreur qui nous a fait perdre 20 années des bénéfices qui auraient résulté de ce traité de réciprocité, sans l'erreur commise par la province de Québec en 1930, le parti conservateur n'aurait jamais été maintenu solidement au pouvoir. Mon honorable ami de Québec-Ouest a tort de craindre l'union de ses compatriotes canadiens-français. Il me semble qu'il n'est pas important et nécessaire au point de vouloir, pour arriver à ses fins politiques, immoler et sacrifier la minorité canadienne-française dans le pays.

M. POULIOT (texte): Très bien! très bien!

M. FERLAND (texte): Il y en a d'autres aussi qui ont peur. Malheureusement, ils ne sont pas tous à leur siège.

M. POULIOT (texte): Ils ont la tremblotte.

M. FERLAND (texte): Un de vos amis, monsieur le président, a prononcé devant vous, je crois, un mot assez spirituel, qui caractérise...

L'hon. M. DUPRE (texte): Puisque mon honorable ami a terminé ses remarques à mon sujet, est-ce qu'il me permettrait de lui poser une question?

M. FERLAND (texte): Certainement.

L'hon. M. DUPRE (texte): Il se plaint de la façon dont son comté a été arrangé. Est-il au courant que ce remaniement est absolument conforme à la suggestion qu'a faite dans cette

Chambre, le 23 mai 1933, l'ancien ministre de la Marine (M. Cardin)?

L'hon. M. CARDIN (texte): L'honorable ministre va m'obliger à dire quelque chose.

M. FERLAND (texte) Je connais ce discours. En résumé: de deux maux il faut choisir le moindre. J'aime mieux avoir Joliette-L'Assomption-Montcalm que de voir sacrifier L'Assomption et de voir les électeurs de ce comté noyés dans la population de Montréal ou s'en aller dans les Laurentides, à Saint-Jérôme ou à Terrebonne.

Monsieur le président, je crois que l'un de vos amis a dit en votre présence un mot assez spirituel, qui caractérise la situation en rapport avec tout ce qu'il y a d'empoisonné dans ce bill. Je n'affirme pas que c'est en votre présence—je sais qu'il y avait plusieurs députés conservateurs dans le comité. Il a dit en badinant et en riant: Regardez donc la carte de Richmond-Wolfe et dites-moi si "la flèche" n'indique pas l'endroit du crime. Mon honorable ami de Richmond-Wolfe (M. Lafèche) est l'un de nos plus sympathiques collègues à la Chambre des communes. J'ai eu l'occasion de voyager souvent avec lui, depuis plusieurs années. Je l'estime beaucoup, mais il me semble que, lui aussi, malgré qu'il soit médecin et capable de se guérir, a peur d'avalier une pilule aux prochaines élections; il a pris soin de diminuer son comté et il craint aussi de retourner devant les mêmes électeurs.

M. le PRESIDENT (texte) L'honorable député a parlé pendant quarante minutes. Il pourra continuer après que l'un de ses collègues aura pris la parole.

M. FONTAINE (texte): Monsieur le président, je désirerais faire, en peu de mots, quelques remarques au nom du comté de Saint-Hyacinthe-Bagot, qui est décrit dans l'annexe n° 39 du bill. Et tout d'abord je voudrais présenter quelques observations au sujet de la désignation de ce nouveau comté. Comme on peut le lire dans le bill, le nouveau comté se compose:

1. De la plus grande partie du comté actuel de Saint-Hyacinthe, au point de vue de la population;
2. Du comté de Bagot tout entier;
3. D'une partie relativement considérable du comté de Rouville.

Je crois qu'il ne serait que juste que la désignation de ce nouveau comté tienne compte du nom de Rouville et je ne vois pas qu'il puisse y avoir objection à cela car, dans certains autres comtés, on maintient le nom de trois comtés. Le comté de l'honorable député qui vient de me précéder porte le nom de Joliette-L'Assomption-Montcalm. Dans d'au-